TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039

59014 LILLE CEDEX Téléphone : 03 59 54 23 42 Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffe ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E24000102 / 59

Monsieur le Président de la C.U. de Dunkerque Dunkerque Grand Littoral Pertuis de la Marine BP 85530 59386 DUNKERQUE CEDEX 1

<u>Dossier n°</u>: E24000102 / 59 (à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

<u>Objet(s)</u>: Projet d'extension du cimetière communal. <u>Maître d'ouvrage</u>: Communauté urbaine de Dunkerque. <u>Territoire(s)</u> concerné(s): Commune d'Armbouts-Cappel.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Dominique BOGAERT, responsable de projets informatiques à la retraite, demeurant 9 rue des nénuphars, SAINT-OMER (62500) (tel : 03 21 39 75 05 ; portable : 06 13 24 24 54) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Patrick CHLEBOWSKI (tel : 03.61.45.45.13 ; portable : 06.20.37.35.09) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, <u>vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture</u> d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef, ou par délégation,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

11/10/2024

N° E24000102 /59

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 11/10/2024

CODE: 7

Vu, enregistrée le 02/10/2024, la lettre par laquelle le Président de la communauté urbaine de Dunkerque demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour :

Objet(s): Projet d'extension du cimetière communal.

Maître d'ouvrage: Communauté urbaine de Dunkerque.

Territoire(s) concerné(s): Commune d'Armbouts-Cappel.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2223-1;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

- ARTICLE 1: Monsieur Dominique BOGAERT, figurant sur la liste d'aptitude du département du Pas-de-Calais, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2: Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, figurant sur la liste d'aptitude du département du Nord, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 3: Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 4: La présente décision sera notifiée au Président de la communauté urbaine de Dunkerque, à Monsieur Dominique BOGAERT et à Monsieur Patrick CHLEBOWSKI.

Fait à Lille, le 11/10/2024

Le Président,

Eria KOLBERT

Pour xpédition conforme, Pour le gréfier en chef, L'adjournadministratif délégué,